

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
MAIRIE DE VARRAINS
2 RUE DE LA MAIRIE 49400 VARRAINS
tél. 02.41.52.90.78
mairie.varrains@wanadoo.fr

ARRÊTÉ RELATIF AU STATIONNEMENT PLACE DE LA FOLIE

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de Mme RENARD Catherine, présidente du comité des fêtes de Varrains, le 18 mai 2026 ;

Considérant qu'en raison de la journée détente du comité des fêtes le dimanche 07 juin 2026, place de la Folie, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules place de la Folie ainsi le stationnement au droit de cette journée.

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - MESURE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le dimanche 07 juin 2026, le stationnement des véhicules sur le parking, Place de la Folie sera interdit.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

Le comité des fêtes assurera la mise en place de la signalisation réglementaire relative à la tenue du chantier.

ARTICLE 3- EXECUTION ET PUBLICITE

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et fera l'objet d'une insertion dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à:

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL BELLAY.
- Mme MENARD Catherine, présidente du comité des fêtes de Varrains.

Fait à Varrains, le 18 mai 2026

Le Maire,
Sylvain PELTIER

